



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Agence Technique
Départementale Sud-Ouest

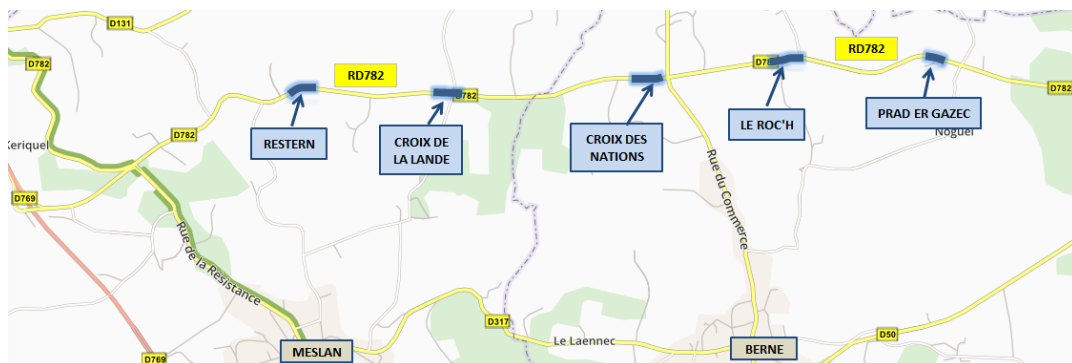
Objet de l'opération

Dans le cadre de la modernisation du réseau routier (plan pluriannuel d'investissement), le département du Morbihan a décidé l'aménagement de la RD 782, aux lieux-dits : Prad er Gazec, Le Roc'h, Croix des Nations, Croix de la Lande et Restern, sur les territoires des communes de BERNE et de MESLAN.

Les travaux consisteront à réaliser des dégagements de visibilité et à la reprise du profil en long de la RD 782.

Ces aménagements permettront d'améliorer la sécurité de cette section, notamment en sortie des différents carrefours.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maître d'ouvrage : Département du Morbihan

Maître d'œuvre : Direction des Routes et de l'Aménagement (ATD sud-ouest)

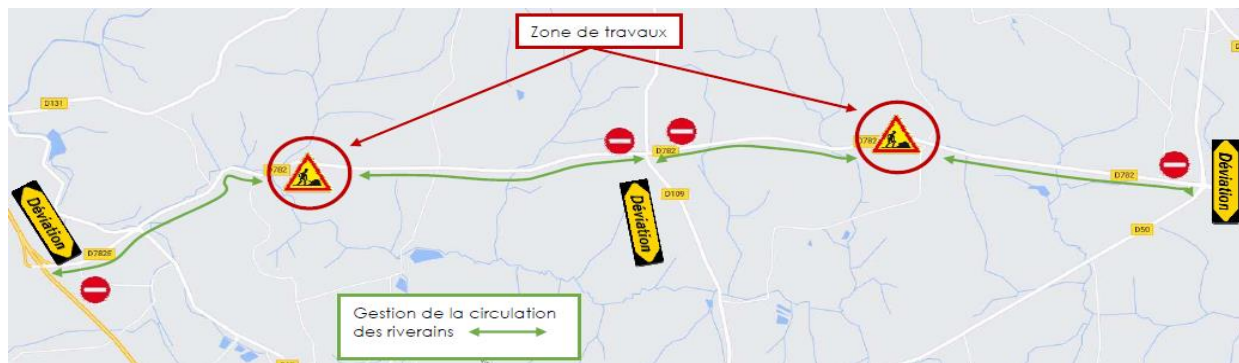
Entreprise : COLAS Centre Ouest – Agence de Plouray

Montant de l'opération : 248 000,00 € TTC

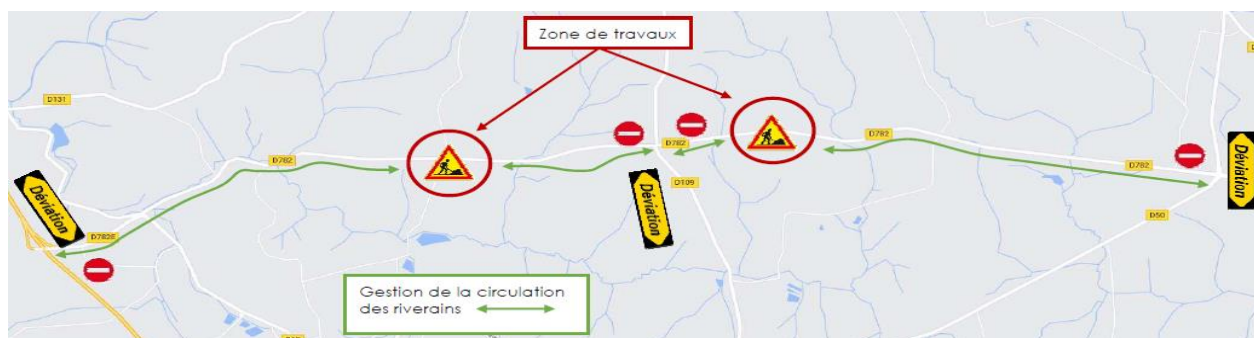
Organisation des travaux

Les travaux sont programmés sur une durée totale de 5 semaines, à compter du 16 novembre 2020. Les travaux seront réalisés sous déviation de la circulation de la RD 782, en maintenant un accès possible aux riverains, selon les phases suivantes :

- Phase 1 : sections de la RD 782 aux lieux-dits : Restern et Prad er Gazec



- Phase 2 : sections de la RD 782 aux lieux-dits : Croix de la Lande et le Roc'h



- Phase 3 : section de la RD 782 au lieu-dit : Croix des Nations



Information et déviation durant les travaux

Les travaux nécessiteront la mise en place d'une déviation totale de la circulation de la RD 782, selon les itinéraires indiqués sur le plan ci-dessous :



Reprise du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur une reprise du chantier, conformément au guide de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) sorti le 2 avril dernier et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre une reprise de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.